

5/8 - DEMANDE DE CONGE AU TITRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

- Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, notamment en son article 7-1
- Décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié par le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010,
- Circulaire n° 10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du CET,
- Délibération en date du
déterminant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps ainsi que les modalités d'utilisation par les agents de la commune de

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

STATUT : titulaire non titulaire

GRADE :

EMPLOI (pour non titulaire) :

QUOTITE DE TRAVAIL : temps complet temps partiel (.....%)
 temps non complet /35èmes

Date de début d'utilisation du compte épargne-temps :

➤ **Demande** un congé au titre de mon compte épargne de jours, du
..... auinclus.

Fait à, le

Signature de l'agent,

➤ **Décision de l'autorité territoriale :**

oui non

Motif en cas de refus :

.....
.....

Fait à, le

Signature de l'autorité territoriale,

En cas de refus, l'agent peut former un recours devant l'autorité territoriale qui statue après avis de la commission administrative paritaire